

RALLYE DE ESPAÑA - XVIII RALLYE DEL R A C E

ANNEXE N° 1

L'épreuve complémentaire I-1 (Puerto de Navafria) commencera à la borne kilométrique 4 et terminera à la borne kilométrique 11,4 (longueur de l'épreuve 7,4 km.)

ANNEXE N° 2

L'épreuve complémentaire A-2 (Puerto de Navafria) commencera à la borne kilométrique 4 et terminera à la borne kilométrique 11,4 (longueur de l'épreuve 7,4 km.)

ANNEXE N° 3

L'épreuve complémentaire K-2 (Puerto de Mirajes) commencera à la borne kilométrique 45 et terminera à la borne kilométrique 54 (longueur de l'épreuve 9 km.)

ANNEXE N° 4

La Fédération Espagnole d'Automobile désigne comme Commissaires Sportifs les personnes suivantes:

Alberto de ABRISQUETA
Iñigo Ma de ARROLA
Manuel GARCIA - VIDAL
Manuel GONZALES LLAMAS
Enrique LANDA
Sandro ROCCI
Cesar TORRES

REAL AUTOMOVIL CLUB DE ESPAÑA

RALLYE DE ESPAÑA - XVIII RALLYE DEL R A C E

FIRST ANNEX

THE special test I-1 (Puerto de Navafria) will start on the mile-stone 4 and will end on the mile-stone 11,4 (length of the test 7,4 km.)

SECOND ANNEX

The special test A-2 (Puerto de Navafria) will start on the mile-stone 4 and will end on the mile-stone 11,4 (length of the test 7,4 km.)

THIRD ANNEX

The special test K-2 (Puerto de Mijares) will start on the mile-stone 45 and will end on the mile-stone 54 (length of the test 9 km.)

FOURTH ANNEX

The spanish Federation of Automovile designated as sportive Commis-saries the following persons:

Alberto de ABRISQUETA	Iñigo Ma. de ARROLA
Manuel GARCIA-VIDAL	Manuel GONZALEZ LLAMAS
Enrique LANDA	Sandro ROCCI
César TORRES	

REAL AUTOMOVIL CLUB DE ESPAÑA
=====

RALLYE DE ESPAÑA - XVIII RALLYE INTERNACIONAL DEL R.A.C.E.

ANNEXE Nº 5

On autorise aux véhicules du groupe 2 (excepté les Renault 8 TS) de retirer les pare-chocs avants et arrières.

ANNEXE Nº 6

Pour le contrôle final de l'épreuve F-I on annule la norme prévue dans l'article 36.

ANNEXE Nº 7

L'absence d'extincteur d'incendie sera sanctionné par la mise hors-course.

NOTE INFORMATIVE

1- Le premier participant prendra le départ pour la première étape à 18h31m. mais par suite de calculs des horaires de contrôles et épreuves complémentaires, on considérera que le premier concurrent a pris le départ à 19h.01m. Ensuite et en considération de ce critère les participants partiront de minute en minute.

2- Dans la neutralisation prévue pour la première étape (Miraflores de la Sierra) les neutralisations imprévues pourront être absoutes jusqu'à un total de 15 minutes.

3- A la vérification du départ tous les conducteurs devront montrer leurs permis de conduire.

4- L'itinéraire du Rallye de Colmenar à Cerceda devra dans les 2 étapes se faire par Soto El Real. L'augmentation du kilométrage que cela apporte a été dûment noté dans les calculs horaires.